

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article12673>

L'Etat pourra imposer aux maires l'installation de caméras de vidéosurveillance

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : vendredi 12 février 2010

Spyworld Actu

L'Assemblée nationale a terminé l'examen, jeudi 11 février, du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi), qui sera voté mardi 16. Le texte, à quelques bémols près, est le même que celui de la commission des lois (Le Monde du 29 janvier). Il multiplie par trois le nombre de caméras de surveillance, durcit les peines pour les cambriolages et les agressions de personnes âgées, instaure un couvre-feu pour les moins de 13 ans. Il élargit aussi les moyens de fichage des policiers et les pouvoirs des polices municipales.

La grande affaire, pour la majorité, tenait toute entière dans un amendement déposé en commission par Brice Hortefeux, le ministre de l'intérieur, qui souhaitait autoriser les préfets à imposer la vidéosurveillance aux maires récalcitrants. Et à leurs frais. François Baroin (UMP, Aube), éphémère ministre de l'intérieur en 2007, s'y était vivement opposé, au point que le ministre avait retiré son amendement. Avant de le remettre jeudi sur la table de l'Assemblée.

"Dans trois cas précis, a indiqué le ministre, la prévention des actes de terrorisme, les sites d'importance vitale, ou les intérêts fondamentaux de la nation, il faut que le dernier mot reste à l'Etat." Le préfet pourra ainsi imposer des caméras. L'Etat financera jusqu'à la moitié de l'investissement.

Delphine Batho (PS, Deux-Sèvres) a fait observer que la mesure était contraire à la libre organisation des collectivités territoriales ; François Pupponi (PS, Val-d'Oise), s'il "comprend la logique", s'est inquiété des coûts de financement. Treize caméras ont été installées à La Courneuve, a expliqué son maire, Daniel Goldberg (PS, Seine-Saint-Denis), ce qui représente 543 000 euros d'investissement. La subvention de 104 000 euros n'y a pas suffi. D'autant que le coût de fonctionnement de l'installation s'élève à 242 000 euros par an. Qui va payer ? Le ministre n'a pas répondu, la droite n'a dit mot, l'amendement a été adopté.

Si le PCF et les Verts restent très hostiles à la vidéosurveillance, le Parti socialiste a mis de l'eau dans son vin, comme pour les polices municipales ou l'occupation des halls d'immeuble, et il a voté la nouvelle mouture comme un seul homme. "Le soi-disant laxisme des socialistes ne passe plus, a plaidé M. Pupponi. Nous avons pu avoir des torts dans le passé. Nous avons essayé de les analyser, et vous pouvez venir dans les municipalités socialistes : nous y avons implanté sans aucun scrupule des caméras."

Le PS s'est cependant battu pied à pied contre les mesures qui lui semblent le plus menaçantes.

En dépit d'un agacement croissant, Brice Hortefeux - il a horreur de se coucher tard - est resté parfaitement aimable et n'a explosé qu'une fois à l'égard de Mme Batho, la jeune dauphine de Ségolène Royal, qui défend sèchement ses positions avec une parfaite connaissance des dossiers. Le rapporteur, Eric Ciotti (UMP, Alpes-Maritimes), s'est systématiquement opposé à tous les amendements de la gauche, sauf un, mais c'est une belle victoire.

Petite avancée

Il s'agit des "fichiers d'antécédents", Judex pour la gendarmerie et le redoutable STIC, le système de traitement des infractions constatées, qui recense 5,5 millions d'auteurs de crimes et de délits et 28,3 millions de victimes. La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) avait indiqué, en 2008, que seuls 17 % des fichiers du STIC étaient à jour. On pouvait jusqu'ici avoir été blanchi par la justice et toujours y figurer comme coupable. La Loppsi, et c'est sans doute la seule avancée pour les libertés, permet au procureur de faire "effacer, compléter ou rectifier" le contenu des fichiers en cas de requalification, de relaxe ou d'acquiescement. Le PS a obtenu que le parquet ait un mois pour se prononcer. Petite avancée mais avancée quand même. Le parquet de Bobigny, par exemple, ne prend même pas la peine de répondre aux demandes de la CNIL.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/technologies/...>